RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France

Délégation de signature

Je soussigné Monsieur Adam OUBUIH, le délégant, agissant en qualité de Directeur Général du groupement d'intérêt économique ATOUT FRANCE, Agence française de développement touristique (ci-après dénommé le « Groupement »), immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340 709 211, et dont le siège social est situé 200/216 Rue Raymond Losserand - CS 60043 - 75680 Paris Cedex 14 - France, donne, par la présente, délégation permanente de signature à Monsieur Pierre MARTIN, agissant en qualité de responsable de la sous-direction Qualité au siège social du Groupement (ci-après dénommé le « délégataire ») :

- **toutes les décisions statuant sur classement** des hébergements touristiques marchands relevant d'Atout France en application de l'article L.141-2 du code du tourisme.

Cette délégation couvre l'ensemble des actes individuels pris à l'issue de la procédure de classement, y compris les décisions de refus, de retrait ou de modification du classement.

La présente délégation emporte habilitation à **signer les décisions, notifications, courriers administratifs, accusés de réception**, et **documents afférents** à la procédure de classement, dans le respect des textes en vigueur.

La présente décision abroge toute délégation antérieure portant sur les mêmes compétences.

La présente délégation entre en vigueur **à compter de sa signature**.

Cette délégation prendra fin (i) soit à la demande unilatérale du Directeur Général du Groupement et ce, quel que soit le motif, (ii) soit en même temps que les fonctions du délégataire ou du délégant, (iii) soit par l'établissement d'une nouvelle délégation.

Fait à Paris, le 23 septembre 2026,

Le délégant
Monsieur Adam OUBUIH
Directeur Général

Le délégataire
Monsieur Pierre MARTIN
Sous-directeur Qualité